

ABONNEMENT

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

INSERTIONS

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : Jean DASSY

Annonces, la ligne... 20
Réclames, ... 30
Faits divers ... 75

RÉSERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas, et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance. Un trimestre commencé sera dû.

SAUMUR, 6 SEPTEMBRE

LA NOUVELLE MAJORITÉ

Les journaux sont intéressants à lire; mais cette lecture est décourageante. Combien sont diverses les appréciations sur le résultat des élections! Et, si vous y cherchez à vous orienter relativement à la politique qui a triomphé les 20 août et 3 septembre, vous serez fort embarrassés.

Vous lirez dans telle feuille plus ou moins ministérielle que c'est, en définitive, l'opportunisme qui l'a emporté, qu'il compte déjà une majorité compacte de 300 voix, et que, par conséquent, la politique gouvernementale va marcher toute seule.

On avait cru l'opportunisme enterré dans la boue de Panama. Et voici qu'on le ressuscite plus puissant et se levant tout d'une pièce, n'ayant plus besoin des artifices de la concentration, et se tenant en équilibre rien que par son propre poids.

Vraiment, est-il si exact que la boue opportuniste triomphe, et ces 300 amateurs de l'assiette au beurre sont-ils si forts que ça?

Il y a statistique et statistique, et il faudrait voir d'un peu plus près.

On nous accuse 287 républicains, que l'on qualifie d'opportunistes. Mais il y a des nouveaux dans ce bataillon qui n'a pas encore exécuté de manœuvres d'ensemble. Et il pourrait bien y avoir des traîtres.

En admettant ces 287, il reste de l'autre côté un groupe de 288 députés comprenant les conservateurs, les ralliés et les radicaux socialistes.

La phalange gouvernementale ne nous paraît donc pas si inébranlable que certains le disent.

Et le gouvernement ne nous semble pas

beaucoup plus facile avec la Chambre de 1893 qu'avec celle de 1889.

S'il y avait moins d'opportunistes, il y aurait peut-être des chances. Mais, si c'est réellement l'ancienne majorité qui tient la corde, il faudra s'attendre, non pas à un ralliement général, mais à des déraillements continels.

INFORMATIONS

LA CHAMBRE NOUVELLE. — Le Figaro dit que si les têtes du radicalisme sont tombées avec MM. Floquet, Maujan, Pichon, Sigismond Lacroix, le personnel secondaire serait plutôt augmenté.

M. Clémenceau ne sera plus là pour coordonner et discipliner ces éléments de destruction: ils n'en subsistent pas moins et dans des proportions qui devraient empêcher le monde officiel de se congratuler trop bruyamment.

Le Voltaire dit que les partis ont été décapités. Que fera la Droite privée de généraux comme Cassagnac et de Mun? Que deviendront les ralliés sans M. Piou? Quel sera le sort des radicaux, sans la direction de MM. Clémenceau, Floquet, Pichon et Maujan?

Pour lui, les ralliés iront se ranger sous les ordres de M. Léon Say: nous assisterons à la conjonction des Centres.

Les socialistes, au nombre de soixante, seront souvent forcés de se joindre aux radicaux.

On peut estimer à deux cent cinquante les républicains modérés: ils constitueront une forte majorité de gouvernement; seulement, cette majorité ne sera réelle que lorsque les voix du Centre viendront se joindre aux leurs.

C'est pourquoi il est à craindre que cette Chambre ne soit pas encore la Chambre réformatrice que désire le pays. Elle semble même inférieure par la qualité à la précédente.

CONVOCAION DE LA NOUVELLE CHAMBRE. — On va s'occuper prochainement dans le conseil des ministres de la date à laquelle il conviendra de convoquer la nouvelle Chambre.

Le gouvernement hésite, paraît-il, entre les deux dates du 14 et du 21 novembre.

LA SANTÉ DE M. CARNOT. — M. Carnot, que des spéculateurs avaient fait passer pour mort hier matin, a présidé le Conseil des ministres, ainsi que nous l'avons déjà dit. Ajoutons que l'ordre vient d'être donné à la préfecture de police de commencer une enquête sur les origines, évidemment politiques, et le but de cette campagne de fausses nouvelles.

ENCORE CLÉMENCEAU. — Le comité électoral du premier arrondissement de Paris s'était donné rendez-vous rue J.-J.-Rousseau. Il s'agissait surtout de se congratuler réciproquement au sujet du triomphe de M. Goblet, présent à la réunion.

Mais, après un premier échange de félicitations mutuelles, la conversation n'a pas tardé à prendre une tournure inattendue. On a posé la question de savoir s'il convenait, au point de vue des intérêts supérieurs de la République, de relever M. Clémenceau de son échec. Certains membres du comité ont émis l'avis que M. Goblet pourrait bien se désister en faveur de M. Clémenceau, et que le comité était assez fort pour se montrer généreux. Cette motion a été froidement accueillie par M. Goblet et l'on s'est arrêté au projet de présenter M. Clémenceau comme sénateur en remplacement du nouveau député de Paris.

L'ANGLETERRE ET LE SIAM. — A la Chambre des lords, lord Rosebery, répondant à lord Lamington, qui lui demandait où en était le conflit franco-siamois, dit qu'il n'est pas opportun de répondre à l'heure actuelle, par suite du caractère délicat des négociations; mais il assure que le gouvernement anglais apporte

toute son attention aux intérêts britanniques du Siam.

LES CATHOLIQUES EN CHINE. — La mission catholique du Mieu-Myang a été détruite au cours d'une émeute.

Des missionnaires suédois ont été massacrés dans la même localité où la mission française vient d'être attaquée.

Le vice-roi de la province de Hou-Nam est connu par son hostilité à l'égard des étrangers.

L'enquête ouverte à Sing-Pou, sur l'assassinat des missionnaires suédois, n'a eu d'autre résultat que d'amener une persécution à l'égard des amis et des voisins des deux victimes.

Un coolie, qui avait répandu la nouvelle des massacres, a été mis à la torture, flagellé, et on lui a passé une barre de fer à travers le cou.

Mme Dautremet, femme du consul de France à Hang-Kow, a été obligée, à la suite d'une manifestation hostile, de quitter une maison de campagne qu'elle avait louée pour y passer l'été avec ses enfants et de se réfugier à Hang-Kow.

Une plainte a été adressée au gouverneur.

LE VOYAGE DU PRINCE DE NAPLES. — Les fêtes de Metz se sont terminées par l'illumination des monuments publics. L'Empereur, le prince de Naples et les souverains allemands ont assisté à une sérénade donnée par toutes les musiques du corps d'armée.

Après le défilé des tambours et des musiciens devant le pavillon impérial, l'Empereur, à travers la ville illuminée, a regagné la gare et le château d'Urville.

LES MINEURS EN ANGLETERRE. — La fédération des mineurs a décidé de soumettre à un vote, avant le 14 septembre, la question de savoir si on acceptera une réduction des salaires, si on adhèrera à un arbitrage, et si les mineurs qui reçoivent en ce moment le mon-

Feuilleton de l'Écho Saumurois

Le Drame des Chartrons

Par Jules de GASTYNE

DEUXIÈME PARTIE. — Le Procès

VI

M. de Millanges et Henri Soulac, revenant tous les deux de l'audience, étaient dans le salon quand Ariane, dans l'état d'esprit où nous la savons, s'y présenta. A son entrée, Henri Soulac se leva vivement et, courbé en deux, lui adressa la plus profonde, la plus respectueuse salutation. Elle y répondit à peine, sans même lever les yeux sur le jeune homme et courut à son père, qu'elle embrassa sur le front.

— On vient de prévenir que le dîner était servi et nous attendions, Ariane, dit le magistrat avec un ton de reproche.

Excusez-moi, mon père, mais je ne savais pas que vous étiez arrivés.

A ce moment, M. de Millanges leva les yeux sur sa fille, remarqua sa pâleur, le brèvement fier de ses yeux.

— Qu'as-tu? lui dit-il; serais-tu souffrante?

— Un peu, mon père... Mais ce ne sera rien.

M. de Millanges n'insista pas.

— Donne ton bras à M. Soulac, fit-il, et passons dans la salle à manger; c'est l'heure.

Henri Soulac était debout, très grave, offrant le bras à la jeune fille. Celle-ci resta un instant immobile, indécise. Donner son bras à cet homme! Sentir sur son bras le contact de ce misérable qu'elle accusait mentalement d'avoir perdu celui qu'elle aimait. C'était trop! C'était trop!

Elle faillit faire un éclat, s'enfuir en laissant son père et l'amoureux haï, mais elle n'osa pas. Dominée par le regard de M. de Millanges, qui pesait sur elle et qui l'observait, elle obéit; elle saisit le bras qu'on lui tendait, mais il lui sembla qu'elle prenait du feu et tout son corps tressaillit.

La salle à manger de l'hôtel de Millanges était claire, spacieuse, meublée de vieux chêne et tendue d'étoffes sévères d'une grande richesse. Les dressoirs étaient pleins d'argenterie et de vermeil.

Henri Soulac conduisit Ariane à sa place, près de son père. Il n'avait osé ni la regarder ni lui dire un mot, car il sentait l'hostilité dans tous les gestes, dans toute la personne de la jeune fille. Il n'était pas à son aise, et en mar-

chant, ses jambes tremblaient sous lui.

On s'assit, et le maître d'hôtel servit le potage. Un silence sourd, gênant, pesait sur la table. On n'entendait que le bruit argentin des couverts remués légèrement.

Les domestiques avaient sur les lèvres un sourire narquois, ironique. Ils trouvaient sans doute que le dîner manquait d'entrain.

Ce qui motivait l'embarras de chacun, même de M. de Millanges, c'est qu'on ne pouvait guère, ce jour-là, parler d'autre chose que du procès qui se jugeait, qui était l'objet, à cette heure, dans toutes les familles de Bordeaux, de toutes les conversations, et ni le père d'Ariane ni son fiancé n'osaient devant la jeune fille entamer un pareil entretien.

Le repas ne pouvait cependant se passer tout entier dans ce morne silence.

Après le potage, et pendant qu'on apportait sur la table le premier service, M. de Millanges se hasarda à dire:

— Nous venons, ma fille, de passer, M. Soulac et moi, une bien pénible journée.

Ariane dressa la tête et regarda les deux hommes.

— Oui, bien pénible, répéta le négociant des Chartrons, pour moi surtout.

La jeune fille feignit de ne pas comprendre. Elle s'adressa à son père.

— Que vous est-il donc arrivé, mon père? demanda-t-elle.

— Mademoiselle ignore sans doute que nous avons assisté au procès de ce malheureux M. de Cordonan.

— Ah! oui, fit Ariane d'un air indifférent. C'était aujourd'hui.

Les deux hommes la regardèrent, M. de Millanges avec stupeur, M. Soulac avec joie.

— Que signifie? pensait le premier.

— Est-ce qu'elle oublierait? se disait le second.

Un domestique passait les vins.

— Haut-Sauterne, 74... Madère.

Et il remplissait les verres du vin choisi.

— Cela m'a fait une bien triste impression, reprit M. de Millanges, de voir ce jeune homme, que nous connaissions, que nous estimions, assis sur le banc des criminels, entre deux gendarmes.

— Et à moi donc! fit Henri Soulac; à moi qui étais son plus intime ami! à moi qui aurais donné pour le sauver...

Il s'interrompit brusquement. Ariane le regardait, et d'un tel air qu'il frissonna des pieds

tant intégral de leur salaire peuvent reprendre le travail.

A Mousfield, une bande de grévistes, supposant que les mineurs travaillaient aux mines de Queterley, ont renversé des locomotives, et brisé toutes les vitres des habitations.

La police est arrivée trop tard.

A Doncaster, un millier d'hommes, de femmes et d'enfants ont brisé les vitres des bâtiments et ont jeté des pierres aux employés.

La police de Doncaster et d'une ville voisine a dispersé les émeutiers.

Dans une réunion tenue ensuite, les grévistes ont blâmé les moyens violents.

Les mineurs du pays de Firlé ont voté la reprise du travail et l'acceptation d'une augmentation de 12 1/2 0/0.

A Stokke, les propriétaires des mines de Staffordshire ont décidé que le travail pourrait être repris, avec 25 0/0 de réduction de salaires, en attendant un accord entre la fédération des patrons et celle des ouvriers.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 6 SEPTEMBRE
Observations de M. DAVY, opticien

Placé de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 20°
Ce matin, à 8 h.		+ 19°
Midi,	754 ^m / _m	+ 26°
Hausse	6 ^m / _m	
Baisse	» ^m / _m	
Température minima de la nuit		+ 15°

Traître à la Patrie

Le *Courrier de Saumur*, un des derniers remparts du Clémenceau vendu à Cornélius Herz, l'espion de l'Angleterre et de la triple alliance, insère dans son numéro d'hier une lettre dans laquelle nous nous contenterons de relever le passage suivant :

« Comme la famille est pauvre et que les enfants sont nombreux (**effet de la religion**), ceux-ci se gagent pour une ou deux pièces de cent sous et une paire de sabots... »

Un pareil langage, au moment où la dépopulation est signalée comme un péril national, n'est-il pas une véritable trahison envers le pays ?

Quand nous disions, pas plus tard encore qu'hier, que ce journal ne représentait qu'une faction indigne du nom de républicain, avions-nous assez raison ?

Que leur importe le salut de la Patrie, pourvu que leurs haines aveugles soient satisfaites ?

Et voilà une feuille qui s'étonne d'avoir

perdu toute influence et tout crédit auprès des populations si sensées du Saumurois.

J. D.

TRÈS GRAVE

Un électeur de Fontevault affirme que le maire de cette ville, que tout le monde croyait bon républicain, a laissé distribuer, dimanche, des bulletins de M. de Grandmaison dans la salle de la Mairie.

« Et dire », ajoute le *Courrier de Saumur*, « que c'est ce maire royaliste-clérical, qui se dit rallié à la République pour mieux l'étrangler, qui a pour mission de laïciser l'école de filles à Fontevault !... »

Oui, et dire cela !...

Ah ! c'est bien triste, allez !...

Prenons part à la douleur du *Courrier*.

J. D.

Qui croire ?

Le *Courrier de Saumur* affirme, avec une gravité sans égale, que M. de Grandmaison est « l'êlu des curés ».

Clémenceau, le vendu à l'Angleterre, affirme que M. Jourdan, son heureux rival, est un clérical, et doit son élection à l'influence du clergé. Or M. Jourdan fait profession d'athéisme et élève ses enfants en dehors de toute religion, ce qui prouverait que, s'il est clérical, il n'est guère religieux.

Enfin le leader de la droite, la fine fleur de la réaction, M. de Cassagnac, se plaint également des curés.

« C'est, dit-il, le petit parti des ralliés de l'arrondissement de Mirande, composé de catholiques, d'anciens monarchistes, et comprenant un certain nombre de prêtres, qui m'a mis en ballottage. »

» S'il avait voté pour moi contre le candidat radical, j'étais élu facilement avec deux mille six cents voix de majorité. »

O ma tête, ma pauvre tête !

J. D.

L'orage de cette nuit

Cette nuit, entre minuit et une heure du matin, un orage a éclaté sur la ville, et des torrents de pluie ont un peu débarrassés les rues de la poussière que la sécheresse y avait accumulée.

Le feu dans les bois

Hier soir, à la tombée de la nuit, on remarquait, de la traversée des ponts et de la gare d'Orléans, une lueur intense du côté de Fontevault, et semblant indiquer qu'un violent incendie dévorait les bois de ce côté.

A l'heure où nous mettons sous presse, aucun détail précis ne nous est encore parvenu. On nous dit cependant que cet incendie était allumé à la ferme de Boulard, tout près de la

colonie de Saint-Hilaire et non loin de Brézé-Saint-Cyr-en-Bourg.

Argent perdu

Il a été perdu, samedi dernier, sur la levée, près le collège Saint-Louis, à Saumur, un porte-monnaie contenant environ 400 fr. — Prière à la personne qui l'aura trouvé de le remettre au bureau du journal. Il y aura récompense.

Les Saint-Cyriens

En outre de M. Meyer, que nous avons cité, d'autres élèves appartenant à l'Anjou ont été reconnus aptes au grade de sous-lieutenant à la suite des examens de sortie de l'école spéciale militaire ; ce sont :

MM. Voisin (Albert), Bausil, de la Noue, du Reau, de Chabot, de Clavière, du Gardier, de la Bouillierie, de la Chevalerie, Merlet.

Concours des Comices agricoles

Les concours et expositions des Comices agricoles de l'arrondissement de Saumur et du canton Nord-Ouest, réunis, auront lieu dimanche prochain, 10 septembre, à Saint-Lambert-des-Lévées.

Concours de matériel agricole, d'animaux domestiques ; exposition de produits agricoles, viticoles, horticoles, fleurs, etc., d'instruments pour l'agriculture, la viticulture, l'horticulture ; exposition scolaire ; exposition d'horticulture ; concours de labourage à 11 heures du matin.

La récolte en Maine-et-Loire

Voici l'évaluation de la récolte dans notre département d'après les renseignements reçus par l'*Echo du Commerce* :

Récolte en blé : Assez bonne.

Population, 518,589 habitants.

Superficie totale, 711,737 hectares.

Ensemencement en blé, 160,350 hectares.

Rendement à l'hectare, 13 à 35 hectol.

Production totale du dép., 2,234,300 hectol.

Poids naturel à l'hectol., 76 à 79 kilos.

Les semailles d'automne ont été contrariées dans certaines parties par les pluies persistantes à ce moment. Les blés semés de bonne heure sont les mieux levés. Levée bonne, épilage difficile, floraison bonne, maturité trop pressée, paille courte, récolte bonne. La sécheresse avait endommagé les céréales, mais les blés se sont bien améliorés par la suite.

Seigle. — Bonne.

Orge. — Passable.

Avoine. — Médiocre ou mauvaise.

Sarrasin. — Bonne.

Pommes de terre. — Bonne.

Fourrages. — Mauvaise.

Graines fourragères. — Mauvaise.

Fruits à cidre. — Très bonne.

Vignes. — Très belle.

Ville de Montreuil-Bellay
Le Dimanche 17 septembre 1893, fête de la Saint-Lubin

A sept heures du matin, salves d'artillerie. De une heure à trois heures 1/2, jeux divers sur le Mail : courses, mât de cocagne, etc. De sept à neuf heures, grand concert par la Musique municipale.

Représentation théâtrale au théâtre de la Gaîté (direction V^e Melantois).

Illumination à giorno.

A neuf heures, feu d'artifice tiré par M. Laridé, de Saumur.

Mœurs électorales

On sait que M. Dutemple, opportuniste de fraîche date, a été élu à Loudun contre M. de Soubeyran, député sortant.

Le succès de M. Dutemple a été fêté comme il devait l'être, dit le *Journal de la Vienne*, c'est-à-dire par une bande ignoble qui, pendant plusieurs heures, a proféré devant l'hôtel de la Commanderie des cris sauvages et a tenté de démolir à coups de pavés le portail de la maison de M. de Soubeyran.

Et le maire de Loudun a supporté ce scandale ; et la force publique n'est point intervenue ! Il fallait bien permettre à la bande d'acclamer à sa façon son représentant.

Si M. de Grandmaison, quoique vainqueur, avait demeuré à Saumur, il est probable que les amis du *Courrier* auraient cherché à démolir les huis du nouvel élu.

Voilà des gaillards qui respectent joliment le suffrage universel !

Mort accidentelle

La semaine dernière, le nommé Goubirard, journalier à Doué-la-Fontaine, était en vendange pour le sieur Naud, charbonnier.

Comme il transportait la vendange avec sa hotte dans les cuves, il entendit les chevaux de son patron qui se battaient. Il courut aussitôt pour les séparer.

Quand il rejoignit les vendangeurs, au bout de dix minutes environ, Goubirard, pâle comme un mort, pouvait à peine se tenir. Il déclara que la jument de Naud venait de lui donner un coup de pied dans le ventre. Il fut obligé de se coucher et on dut le transporter en voiture à son domicile.

M. le Dr Milsonneau donna des soins au jeune homme qui passa une assez bonne nuit. Le lendemain il fut pris de vives douleurs et rendit le dernier soupir vers une heure de l'après-midi.

Goubirard n'était âgé que de 20 ans. La bête qui l'a frappé n'était point méchante et on suppose qu'elle a dû être excitée par les mouches.

Accident mortel

Avant-hier, le nommé Catroux, domestique aux Alleuds, était occupé à puiser du vin dans une cuve, lorsqu'il fut pris d'un étourdisse-

à la tête.

— Haut-Sauterne, dit-il au domestique qui était arrivé à lui, pour cacher son émotion.

— Quelle étrange faiblesse que celle de la nature humaine ! soupira le magistrat, puisqu'il suffit d'une heure d'affolement et de colère pour faire du plus honnête garçon un assassin !

— M. de Cordouan, fit Ariane, a donc avoué ?

— Pas encore, répondit son père, mais il y sera amené.

— Il ne pourra pas faire autrement, fit Henri Soulac, car il est bien avéré maintenant que c'est lui qui a fait le coup.

— Sa condamnation est certaine, ajouta M. de Millanges.

— Hélas ! soupira Henri Soulac.

Ariane ne dit rien. Elle était atterrée. Est-ce que ce serait vrai ? Est-ce que ce serait là l'impression du public ? Que lui avait donc raconté Blurette ? C'était sans doute pour l'encourager, pour lui donner espoir, que la jeune fille lui avait parlé comme elle l'avait fait. Mais à quoi bon la tromper ?

— Je ne connais rien de plus cruel, reprit Henri Soulac, que de voir près de soi, séparé

par quelques pas seulement, un homme qui a été un ami, un homme que l'on a aimé, estimé, à qui on a si souvent serré la main avec plaisir, et qu'une action indigne vient de mettre si loin de vous qu'on dirait qu'un abîme sans fond s'est creusé tout à coup entre vous deux ; un abîme que rien ne pourra franchir ni combler. Figurez-vous que je n'ai pas osé lever les yeux tout le temps qu'a duré l'audience. J'avais trop grand-peur que mon regard ne rencontrât le sien. Si cela était arrivé, quelle contenance aurais-je pu avoir ? Je ne me sentais ni le courage ni la force de lui tenir rigueur, et, d'un autre côté, je ne pouvais pas lui montrer un visage agréable.

— En effet, c'est très embarrassant, dit M. de Millanges.

— Surtout quand on a été liés comme nous l'avons été... quand on a été si intimes...

Le négociant, qui était redevenu maître de lui-même, parlait de ce sujet brûlant avec un tel calme, une telle aisance, que M^{lle} de Millanges se sentait reprise de nouveau des doutes qui l'avaient si souvent torturée depuis l'arrestation d'Edgar de Cordouan. Si elle se trompait, et si Henri Soulac n'avait pas trempé dans

le crime ?

Elle avait été promptement peut-être à l'accuser, parce qu'elle le haïssait déjà, parce qu'elle lui en voulait des ennuis que pouvaient lui causer ses assiduités, du trouble que pouvait apporter son amour inopportun dans l'union projetée, espérée et si ardemment désirée avec M. de Cordouan. Mais si Henri Soulac était vraiment innocent, qui donc serait le coupable ?

Une fois encore, la jeune fille se trouvait rejetée dans ses doutes terribles, ces doutes plus cruels cent fois que la plus cruelle certitude. Son père, un ancien magistrat, qui avait interrogé, condamné tant de gens, paraissait si sûr de lui, si affirmatif !

La malheureuse enfant était toute déchirée, toute saignante. Qui croire, mon Dieu !... qui croire ?

Si elle pouvait seulement voir Edgar ou recevoir un mot de lui, un mot qui l'éclairerait tout entière, qui illuminerait son âme.

Elle ne devait cependant pas, elle, douter de lui, le condamner !... Et cette jeune fille, qu'elle venait de voir, qui avait assisté au procès, qui avait entendu ce qui s'était dit, qui l'avait vu, n'était-elle pas persuadée de son inno-

cence ?... Cependant elle n'avait aucun intérêt, elle, à le juger ainsi... Elle ne le connaissait pas... mais c'était une enfant, facile à abuser, à tromper, très impressionnable, qu'une phrase touchante, un mot saillant parti du cœur, devait émouvoir...

Et Ariane, plus torturée que jamais, plus indécise, se tordait les bras de douleur, comme si on venait tout à coup de la précipiter dans un brasier ardent...

On ne parlait plus... on mangeait en silence...

Ce fut Ariane, sous l'obsession de ses pensées, qui le rompit.

— Pourtant, mon père, fit-elle, si, malgré toutes les apparences que vous dites, M. de Cordouan était innocent ?...

Le magistrat secoua la tête.

La jeune fille poursuivit néanmoins :

— Si ce crime avait été conçu, exécuté comme il l'affirme, comme il le jure, comme le pense son grand-père, comme je le pense encore, moi aussi...

M. de Millanges fit un mouvement.

— Oui, moi aussi, affirma-t-elle. Si donc le crime avait été commis par un ennemi, et qu'on découvrit plus tard, quand il serait trop

ment et tomba la tête la première dans la cuve. Son patron, M. Baumar, accourut ; mais il était trop tard. Le malheureux domestique avait rendu le dernier soupir.

Placards anarchistes

Dans la nuit de samedi à dimanche, de nombreux placards anarchistes signés « Philippe », ont été apposés sur les murs d'Angers.

Ils ont été enlevés par la police.

Arrestation d'anarchistes

Les nommés Alexis Maillard, carrier, demeurant à Angers, et Pierre André, vendeur de journaux, ont été arrêtés pour distribution d'affiches excitant au meurtre et au pillage.

En place repos

Deux honorables habitants d'Angers, un imprimeur et un huissier, se disposaient, dimanche, à partir par le train de deux heures quarante-cinq et tous deux étaient en quête de bonnes places dans le train.

Mais, soit qu'ils voulassent des coins ou un wagon vide pour causer à l'aise, longtemps ils cherchèrent vainement le compartiment à leur convenance.

Le dernier wagon était vide ! Ils y montèrent et s'y installèrent en poussant un gros soupir de satisfaction et bientôt le sifflet de la locomotive leur annonça le départ.

Le train s'ébranle et file, ô bonheur, et l'on voit les employés et les quelques personnes restées sur le quai le suivre des yeux. Mais bientôt on regarde surtout les deux voyageurs du malheureux dernier wagon... demeuré en place repos.

On avait oublié de l'accrocher au train.

Tableau !

Accident de chemin de fer

Un grave accident s'est produit, avant-hier soir, sur la ligne de Nantes à Legé, à deux kilomètres au-delà des Sorinières.

Par suite d'une erreur d'un chef de gare, deux trains se sont rencontrés. Un homme a été tué dans cette collision et plusieurs personnes blessées plus ou moins sérieusement.

La situation sanitaire à Nantes

Nous sommes heureux de pouvoir dire que la situation sanitaire continue à s'améliorer ; on ne compte plus guère chaque jour que 4 à 5 cas nouveaux.

Néanmoins, continuer à prendre toutes les précautions recommandées.

État-civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 5 septembre. — Renée-Jeanne-Marie Ferré, rue Saint-Nicolas, 69.

MARIAGES

Le 6 septembre. — Alfred Boiry, coiffeur, à Loudun (Vienne), a épousé Adèle Haumasson, couturière, tous deux à Saumur.

Création d'usines à conserves dans l'Ouest

La création d'usines de conserves a été soulevée il y a plusieurs années déjà à Cholet. Elle a donné lieu à des articles de presse, à des démarches au Ministère de la Guerre, à des vœux des Conseils généraux et municipaux, et à des demandes de plus de 150 villes, en France, pour être désignées comme le siège d'une des usines à créer.

Le Ministère de la Guerre, en 1891, a fait faire à Billancourt des essais de fabrication avec des bœufs de race choletaise. C'est en se basant sur ces essais très concluants que le Ministère de la Guerre a dressé un cahier des charges de la fourniture à faire, en France, avec des produits français, de la conserve de viande indispensable à l'armée s'élevant annuellement de 4 à 5 millions de kilos.

En ce moment, le Ministère de la Guerre, après examen, a écarté le plus grand nombre des villes ayant sollicité une usine. Il a maintenu, parmi celles susceptibles d'être désignées, la ville de Cholet.

L'administration municipale est entrée en relations avec les industriels qui pourraient organiser une usine de ce genre. Le Ministère de la Guerre, en effet, met comme condition la constitution d'une société de fabrication.

Parmi les industriels sollicités de prendre la direction, se trouve un ancien directeur de l'usine de la Plata, qui a fourni jusqu'en 1889 la plupart des conserves pour l'armée française. Cet ancien directeur, très accepté au Ministère de la Guerre, sur lequel les meilleurs renseignements ont été fournis, s'offre à entrer dans une société, concessionnaire de la fourniture du ministère, à titre de directeur de la partie technique.

Il faut examiner si, dans l'intérêt pour l'agriculture de faire fournir à l'armée les conserves, fournies jusqu'ici par l'Amérique ou Madagascar, il n'y aurait pas lieu de former une commission d'études, ayant pour objet soit la création de la société d'exploitation de l'usine, soit celle d'une société de cultivateurs s'engageant à livrer un nombre déterminé de têtes.

En outre, cette commission pourrait provoquer parmi les Syndicats agricoles de France un pétitionnement pour obtenir cette création d'usines, depuis longtemps promise et toujours différée.

La fourniture de conserves françaises équivalait à la fourniture annuelle de 30,000 têtes de bétail. Ce serait un immense avantage pour la culture du pays.

Nous pensons que les propriétaires et les capitalistes de l'Anjou pourraient utilement s'occuper de cette affaire qui paraît, en outre, susceptible de donner des bénéfices à ceux qui s'y intéresseraient.

Tirages financiers

Hier matin, il a été procédé au 27^e tirage des obligations de la Ville de Paris 1886.

Le numéro 583,304 gagne 100,000 fr.

Le numéro 256,470 gagne 50,000 fr.

Les quatre numéros 674,456 — 528,188 — 539,098 — 681,568 gagnent chacun 10,000 francs.

Les quatre numéros 208,164 — 245,455 — 307,812 — 639,586 gagnent chacun 5,000 francs.

Obligations foncières 1885

Le numéro 589,779 gagne 100,000 francs.

Le numéro 363,723 gagne 25,000 francs.

Obligations foncières 1879

Les numéros 444,283 et 757,211 gagnent chacun 100,000 francs.

Le numéro 713,805 gagne 25,000 francs.

Les numéros 333,721 et 771,257 gagnent chacun 10,000 francs.

NOUVELLES MILITAIRES

Engagements volontaires

En vertu d'une décision du ministre de la marine en date du 12 décembre 1892, les engagements volontaires sont ouverts depuis le 1^{er} août 1893 dans les ports de Rochefort et de Toulon pour les jeunes gens désireux d'entrer dans le corps des équipages de la flotte comme apprentis fusiliers.

Les candidats doivent être âgés de 19 ans révolus et avoir la taille de 1 m. 58 s'ils n'ont pas 20 ans et de 1 m. 60 s'ils ont dépassé cet âge.

Les demandes d'engagement peuvent être adressées dès maintenant au commandant du dépôt des équipages de la flotte de Rochefort ou de Toulon, au gré des candidats.

Ces demandes doivent indiquer l'âge, la taille, la profession et le degré d'instruction des pétitionnaires.

Nominations dans la marine

Sont nommés :

Préfet maritime à Brest, M. le vice-amiral Bernard.

Préfet maritime à Toulon, M. le vice-amiral Vignes.

Inspecteur général de la marine, le vice-amiral Dorlodot des Essarts.

Inspecteur général du génie maritime, M. Bienaymé, directeur des constructions navales.

Directeur du génie maritime, M. Thibaudier, ingénieur de 1^{re} classe.

Ingénieur de 1^{re} classe, M. Baysse, ingénieur de 2^e classe.

Directeur du matériel, M. Lemaire, directeur des constructions navales.

Le Tableau B de la Loi Militaire

Voici un point important dont on ne se préoccupe pas assez. L'art. 49, paragraphe 7 de la loi militaire, dit :

Une sueur froide mouillait son front.

Oh ! pourquoi avait-il fait cela ? Pourquoi ? Mais pouvait-il maintenant aller se dénoncer, détourner sur lui toute la honte, tout le mépris qu'il voyait s'amasser sur la tête d'Edgar, perdre celle qu'il aimait plus que jamais, depuis que son amour lui coûtait tant d'angoisses, tant de remords ?

Non, ce n'était pas possible. Non, rendre à l'affection d'Ariane son rival ! Non, non, jamais ! Qu'on lui demande son sang, sa vie. Avec plaisir. Il n'y tenait pas tant maintenant, et si sa passion ne le rattachait pas encore à la terre avec quelle jouissance il irait enfouir dans le néant ses pensées, ses tortures !

Mais il l'aimait. Il la voulait. Il ne dirait rien. Il irait jusqu'au bout.

Il fit un pas en avant et tendit son bras à M^{lle} de Millanges.

Celle-ci y mit le sien et le regarda dans les yeux.

Il détourna la tête.

On passa au fumoir, où le café et les liqueurs étaient servis. M. de Millanges n'était pas un grand fumeur, mais il ne pouvait pas se passer d'un bon cigare après chacun de ses repas.

(A suivre.)

Peuvent être dispensés de ces manœuvres ou exercices (28 jours) les fonctionnaires et agents désignés au tableau B de la présente loi.

Or, au tableau B, sous la rubrique : Administration des cultes, sont désignés, comme pouvant être dispensés :

Les ministres des cultes reconnus par l'Etat, chargés du service d'une paroisse ; les aumôniers des lycées, des hôpitaux et des établissements pénitentiaires.

Si donc on appelle des curés aux manœuvres, c'est uniquement par esprit de vexation.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 5 septembre 1893.

Le marché ouvre dans les meilleures dispositions. On n'ajoute aucune foi aux bruits alarmants qui circulent sur la santé de M. Carnot. Le 3 0/0 ouvre à 99.47, fléchit à 99.30 et reprend à 99.42. Le 4 1/2 baisse de 105 à 104.77.

L'Italien se négocie à 84.10.

Le marché de l'Extérieure est assez animé et les cours sont soutenus à 63 15/32.

Les sociétés de crédit accusent, pour la plupart, des tendances fermes.

La Banque de France fait 4,060. On négocie le Crédit Foncier à 961.25. Les obligations foncières et communales à lots ont des transactions nombreuses.

Le Comptoir National d'Escompte s'est élevé de 485 à 487.

Le Crédit Lyonnais s'avance à 778. Très bonne tenue sur la Société Générale, dont le cours de 468.50 est favorable aux achats.

Les obligations des Immeubles de France sont couramment traitées à 374.50 les 3 0/0 et 467 les 4 0/0.

L'obligation des Cales de Radoub est ferme à 435. Le coupon de 12.50 net d'impôts sera détaché le 1^{er} octobre ; les acheteurs doivent en tenir compte, car il vient en déduction du prix d'achat qui ressort ainsi à 422.50.

La Compagnie des Charbonnages de Kébao est entrée dans la période d'exploitation définitive et les nombreuses installations auxquelles elle a procédé lui permettent d'assurer une extraction de 300,000 tonnes. L'action de Kébao est maintenant l'objet d'un marché très ample et se négocie à 635 fr. ; la part est prise à 515.

L'obligation des Chemins Economiques clôture à 422 fr.

Le grand tailleur à la mode, Troisix, fait sa profession de foi commerciale à un de ses clients :

— Je ne réclame jamais rien aux « gens comme il faut » ; ils payent quand ils veulent.

— Ah ! ah !

— Seulement, s'ils tardent trop à me payer, j'en conclus qu'ils ne sont pas des « gens comme il faut » et je leur envoie immédiatement leur facture.

BOURSE DE PARIS

Du 5 Septembre 1893

3 0/0	99	375
3 0/0 amortissable	99	30
4 1/2	104	50

QUINQUINA
LABARRAQUE

VIN FÉBRIFUGE, TONIQUE DIGESTIF, APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS, pour les convalescents et tous ceux qui souffrent de faiblesse de l'estomac, d'anémie, d'épuisement causé par l'âge, les excès, le travail, la fièvre. EN BOUT. ET 1/2 BOUT. 19, rue Jacob, Paris et TOUTES PHIES.

AGRICULTEURS & VITICULTEURS !

Pour augmenter vos récoltes, régénérer vos Champs, Vignes et Prairies ! employez rationnellement les

ENGRAIS CHIMIQUES

POUR TOUTES CULTURES D'APRÈS LES FORMULES DE

M. GEORGES VILLE

DOSAGES GARANTIS A L'ANALYSE

Envoi franco de la Notice explicative et du Tarif

M. JEMIN, DIRECTEUR de la MANUFACTURE D'ENGRAIS

25, rue St-Vincent-de-Paul, PARIS

On demande Représentants sérieux à la Commission

ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurépaire, SAUMUR

GIBIER
Arrivages tous les jours

AUJOURD'HUI

Perdrix, dep. 1 25

Cailles, Pigeons, Tourterelles, Lièvres

Lapins, depuis 1 fr. 25

Le Gérant : G. JOUAUST.

dans l'œil de la jeune fille.

Henri Soulac était livide. Ses dents claquaient.

Son émotion était telle, qu'il fut sur le point de tomber à genoux, de crier :

— C'est moi... c'est moi le traître, le misérable !... J'ai obéi à un mouvement de folie... Je vous aimais trop... Pardonnez-moi, je vais le sauver !...

C'est peut-être ce qu'Ariane attendait...

Un mot de M. de Millanges le rappela à lui.

— Ces coups de théâtre, ma fille, dit-il, font bien dans les romans, mais dans la vie réelle, telle que je la connais, telle que je l'ai vécue...

— Oui, fit Henri Soulac qui reprenait un peu de son sang-froid... c'est très rare...

— Moins rare que l'on ne croit, dit la jeune fille d'un ton convaincu, pénétré, car pour démasquer le coupable et sauver l'innocent, la Providence veille !

Et elle se leva.

Le repas était fini.

Henri Soulac avait quitté son siège aussi, mais il restait immobile à sa place, n'osant pas aller à elle, prendre son bras, de peur que le tremblement de ses nerfs, de ses chairs, ne le trahit.

tard, quand le malheureux jeune homme serait mort peut-être de douleur, qu'on découvrit ce misérable, quel remords pour ceux qui l'auraient condamné, pour la justice !

— Si l'on pensait ainsi, répliqua gravement M. de Millanges, on ne condamnerait jamais personne.

Ariane s'exaltait.

— Pourtant, si cela est, s'écria-t-elle, si ce traître, si ce misérable existe ; s'il y a dans Bordeaux un homme assez malheureux pour avoir imaginé ce forfait, que ne se déclare-t-il ? Il en est temps encore. Qu'il confesse un moment d'erreur ! On pourrait avoir pitié de lui, lui pardonner encore, mais pour laisser périr, déshonoré, à sa place, un innocent, de quelle boue son âme est-elle faite, et à quelles représailles se s'expose-t-il pas plus, si plus tard tout se découvre ?

— Cet homme ne se montrera pas, dit M. de Millanges, car il n'existe que dans l'imagination de M. de Cordouan et dans la tienne.

— Peut-être, dit Ariane d'un ton prophétique ; mais s'il existe, on le saura tôt ou tard, car de pareilles infamies ne restent pas longtemps impunies... Et alors !...

L'éclair, un éclair fulgurant, vengeur, brilla

